

## COMMUNE DE HOMBOURG

### PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE HOMBOURG DE LA SEANCE DU 20 JANVIER 2016

**Présents** : M. ENGASSER Thierry, Maire,

Mmes : SAUPIN lila, HANIFA Aurélie, LEMOINE Anne-Catherine, MESSMER Sabine, PIERREZ Sabine, TRIPONEL Stéphanie.

MM. : BOURDALEIX Gilles, BRODHAG Sébastien, GRANDIDIER Noël, MOEBEL Raymond, RIEGERT Roland, RIEGERT Patrick

**Excusé** : LAURENT Jérôme

**A été nommé secrétaire** : M. WENTZ Nicolas, Directeur des services

-----

#### **ORDRE DU JOUR :**

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 09/12/2015
2. Autorisation d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement
3. Contrat avec la SPA de Mulhouse
4. Subvention APAMAD / APALIB
5. Dons aux personnes méritantes
6. Soutien au projet de la commune de Castandet
7. Réflexion à mener autour du terrain de la maison ONF
8. Présentation du projet de réfection de la rue principale
9. Divers
10. Tour de table

-----

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Thierry Engasser, Maire, qui souhaite la bienvenue aux présents.

Il est proposé au Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Soutien au projet de la commune de CASTANDET

#### **1. Approbation du compte-rendu de la séance du 09 Décembre 2016.**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des présents.

## **2. Autorisation d'engager, liquider, et mandater les dépenses d'investissement.**

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que

"dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget. En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption."

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, avant l'adoption du Budget Principal qui devra intervenir courant mars 2016.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2016, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

## **3. Contrat avec la SPA de Mulhouse.**

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée d'une proposition de contrat fourrière avec la SPA de MULHOUSE qui prend effet au 1er janvier 2016 pour une durée de 3 ans.

La participation de la Commune s'élève à 0,75 € par habitant et par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide la signature du contrat fourrière avec la SPA de Mulhouse pour un montant total annuel de 935.25 €.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent.

## **4. Subvention APAMAD / APALIB.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention faite par l'APAMAD / APALIB.

Après avoir étudié le dossier et sur proposition de la Municipalité, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- approuve le versement d'une subvention de 327 € à l' APAMAD et de 433 € à l'APALIB
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte y afférent.

#### **5. Dons aux personnes méritantes.**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'à l'occasion de la prochaine cérémonie des vœux, un certain nombre de jeunes méritants sera mis à l'honneur, ainsi que toute l'équipe de la Commission sénior qui fait un travail remarquable toute au long de l'année. Au total 36 personnes seront félicitées dans divers domaines (sport, musique, bénévolat).

Aussi, il propose de leur remettre un cadeau d'encouragement et de remerciement sous forme de "cartes cadeaux multi enseignes LA POSTE".

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide, à l'unanimité, l'attribution de 36 cartes cadeaux d'un montant individuel de 45€, soit 1 620 €, à toutes les personnes méritantes.

#### **6. Soutien au projet de la commune de CASTANDET.**

Le conseil Municipal de Castandet sollicite la Commune de Hombourg dans le cadre de la construction d'un local permettant d'entreposer des poteries faisant parties du patrimoine Castandétois, pour une aide financière à ce projet.

Cela permettrait à la commune de mettre en valeur cette richesse, déjà reconnue lors d'expositions au musée de la faïence de Samadet et au musée Wlérick à Mont de Marsan.

De plus, l'association des Amis du Patrimoine Castandétois est prête à s'investir pour faire vivre ce lieu en y organisant des stages de poterie, menés par son potier maniant un tour traditionnel, et en y reconstituant un four à pain que les associations de la commune pourraient utiliser pour leurs diverses manifestations et ainsi redonner vie à cette richesse ancestrale pour animer le village.

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de subventionner leur projet à hauteur de 1500€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'allouer une subvention à la Commune de Castandet pour le projet précité, d'un montant de 1500€
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document et acte s'y afférent.

#### **7. Réflexion à mener autour du terrain de la maison ONF.**

La commune de Hombourg a acquis récemment l'ancienne maison ONF. Monsieur le Maire souhaite ouvrir un débat au sein du conseil municipal quant au devenir de cette propriété ainsi que de la parcelle attenante. L'objectif est de réfléchir à un aménagement qualitatif qui ne défigure pas le centre village.

Madame Stephanie Triponel prend la parole et expose une idée de projet. Il s'agit d'un projet d'habitat pour séniors proposant de l'habitat intermédiaire avec tout un ensemble de services à destination des résidents. L'objectif de ce type d'habitat est de proposer une alternative entre la maison individuelle et l'EHPAD y ajoutant des services de vie et de santé pour permettre de garantir l'autonomie des personnes.

Monsieur le Maire expose qu'il n'imaginait pas quelque chose de spécifique à une catégorie de tranche d'âge. Madame Sabine Pierrez explique également qu'il n'est pas aisé de faire sortir les personnes de leurs lieux habituels d'habitation avant un départ pour l'EHPAD.

Se pose également la question des séniors qui n'ont pas de famille dans le secteur. Avec l'évolution des modes de vie et l'éclatement des familles, de plus en plus de personnes âgées se retrouvent isolées.

Monsieur le Maire remarque également que le projet d'habitat de l'ancienne mairie était initialement pensé pour accueillir ce type de population. Au final un panel plus diversifié d'habitants y sont logés.

La discussion s'oriente alors vers un projet proposant plus de mixité, il s'agit de casser l'individualité en réfléchissant sur les communs.

Monsieur le Maire remercie le conseil pour cette discussion, le sujet sera remis à l'ordre du jour le moment venu il souhaite laisser le temps à la réflexion et au débat pour aboutir à un projet approuvé par tous.

## **8. Présentation du projet de réfection de la rue Principale.**

Monsieur le Maire présente le projet de réfection de la rue principale. La voirie rétrécie en largeur afin de limiter la vitesse. Aucun dos d'âne ne sera installé, et un traitement spécial sera effectué au centre du village devant la boulangerie et la mairie afin de matérialiser la zone de commerce.

Monsieur Sébastien Brodhag demande si les angles de sortie du chemin de Habsheim permettent d'y passer avec les engins agricoles à fort déport. Monsieur le Maire organisera une réunion avec le bureau d'étude sur ce point. Une réunion de présentation à l'ensemble des riverains sera organisée au printemps avant le lancement des travaux.

## **9. Divers**

### **Médecin**

Avec le départ du docteur Steimle se pose la question d'un nouveau médecin dans la commune. La commune d'Ottmarsheim a un projet de maison de santé et la communauté de commune porte un projet semblable dans la future Zone d'activité de Bantzenheim. Sachant que la commune ne dispose pas de local à louer Monsieur le Maire indique attendre de voir l'évolution de ces projets avant de travailler plus sur le sujet.

Les prochains conseils sont fixés au :

- Mardi 22 mars
- Mercredi 20 avril
- Jeudi 19 mai
- Mercredi 22 juin

### **10. Tour de table**

Mme Anne-Catherine Lemoine expose quelques dates :

- Fête au village du 29 juin au 02 juillet 2016

**La séance est levée à 22h 28.**